

Violence à l'école – enfant en crise – élève perturbateur – trouble du comportement et de la conduite

Autant d'expressions qui renvoient à des situations difficiles pour l'enseignant qui s'y trouve confronté.

En fin d'année scolaire 2007/2008, parce que, depuis la rentrée 2006, j'ai été fréquemment interpellée sur des situations de crise concernant des troubles du comportement de certains élèves, j'ai souhaité initier un travail spécifique sur cette question, et lancé la réflexion dès le mois de juin 2008, sur la problématique suivante :

comment accompagner au mieux les enseignants dans la gestion d'élèves en situation de crise ou d'élèves à trouble du comportement grave et persistant ?

Plusieurs étapes ont jalonné cette réflexion

1. Recueil d'éléments auprès des enseignants

Comme cela a été annoncé lors de la réunion des directeurs, l'équipe de circonscription, les maîtres référents et les maîtres spécialisés des RASED conduisent une réflexion sur le thème suivant : « l'élève perturbateur ».

Pour faire avancer cette réflexion, pourriez-vous avant le 11 septembre 2008 répondre à cette question :

« Vous avez été confronté(e) (ou bien vous risquez de l'être) à un(e) élève perturbateur ou en crise aiguë : quelles seraient vos attentes en terme d'aides de tous ordres ? »

2. Mise en place d'un groupe de travail au sein de la circonscription :

Un groupe de travail composé des enseignants spécialisés des RASED (psychologues scolaires, maîtres E et G), des enseignants référents, de directeurs d'école et des conseillères pédagogiques de la circonscription a été constitué. Il a été réuni trois demi-journées.

A l'issue de ces réunions, une proposition de protocole a été élaborée, l'idée est d'aider les enseignants à gérer la situation difficile, en leur permettant de prendre un peu de distance après coup et en prenant la situation en charge, autant que possible, en équipe.

Le protocole a fait l'objet d'une diffusion dans la circonscription :

*

PREMIER DOCUMENT

I - L'enfant s'est enfui de l'école : urgence absolue : appeler les gendarmes (le 17) puis la famille

II - l'enfant est en crise dans l'école :

1ère étape :

- n'appeler ni le 15 ni le 18
- faire les gestes de soins ou de protection si nécessaire (retenir l'enfant)
- apaiser la situation
- prendre le temps de parler de la crise avec l'enfant lorsque la crise est retombée et l'enfant apaisé (ce qui peut être le lendemain)
- informer par téléphone, mail ou courrier l'IEN

2ème étape : dans le cas de crises répétitives et/ou de crises particulièrement aiguës :

- signaler la récurrence de la crise à l'IEN
- faire appel au médecin scolaire ou au psychologue scolaire
- mettre en place une équipe éducative avec le Directeur, le plus rapidement possible.

Le psychologue scolaire ou l'IEN peuvent alors vous envoyer un guide léger et simple d'utilisation pour vous aider à analyser sans jugement ni sentiment de culpabilité la situation. (c'est le second document).

Les éléments de réponses écrites à ce document vous seront utiles lors de l'équipe éducative pour présenter les faits et les objectiver.

Le **second document**, fourni aux enseignants concernés par les psychologues scolaires ou l'équipe de circonscription, donne un guide d'accompagnement aux enseignants confrontés à la situation de crise.

3. Formations et amélioration du protocole d'accompagnement :

Programmées par le médecin responsable du service de promotion de la santé en faveur des élèves, trois journées de formation ont eu lieu. De la circonscription de Joigny Centre Yonne, trois directeurs d'école (Marcel Pagnol de Migennes, Charmoy et Guillaume Apollinaire de Saint Florentin) et un maître référent (Joigny) y ont participé, et se sont constitués « personnes ressources » pour la circonscription. Le protocole élaboré précédemment a ainsi pu être complété par les écrits suivants, produits par ce groupe :

un tableau synoptique destiné à être l'outil de base du Directeur d'école pour une réflexion d'équipe à conduire à la pré-rentrée (avant que les ennuis commencent!!!)

une affiche à éditer en format A3 et à placer dans chaque classe ; elle sera personnalisée par chaque école selon le contexte local pour préciser les lieux et les acteurs (qui fait quoi et où ? lors d'une crise) ; elle vise à aider l'enseignant (y compris un Titulaire Remplaçant) lorsqu'une crise se déclare.

un outil de réflexion qui figurera sur le site de la circonscription ; il est le reflet le plus fidèle possible des propos tenus lors du stage cité précédemment ; il peut servir de discussion aux équipes en conseil de maîtres, surtout si un élève est déjà identifié

Les trois documents seront présentés à la réunion des Directeurs conduite à la rentrée 2009 par l'IEN de la circonscription.

Mais avant, ils seront présentés à 3 niveaux :

- à la session prochaine du stage conduit par le médecin scolaire
- à la dernière réunion RASED de la circonscription
- à la réunion de l'équipe de circonscription élargie afin que les Directeurs et coordonnateurs ZEP présents deviennent personnes relais

Bien conscients que, dans ce domaine, rien n'est simple, il nous a cependant paru indispensable de mener à son terme cette réflexion et ainsi de vous fournir des outils de réflexion et un protocole lequel, par certains aspects, pourrait être comparé aux actions de prévention telles que les exercices d'évacuation en cas d'incendie ou les gestes de premiers secours.

Toutefois, n'oublions pas que la première réponse à la violence à l'école et de l'école peut se rechercher dans **le domaine pédagogique**. Mais aussi que la première des compétences attendues chez un Professeur des écoles est : « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon **éthique et responsable**. »

Enfin, s'il n'y avait qu'une seule idée à retenir, en cas de situation difficile, ce pourrait être la suivante :

ne jamais rester seul

le (ou les) collègue(s), les personnels du RASED, le coordonnateur du RRS, le maître référent de la MDPH, les CPC et l'IEN peuvent vous aider.

Pour l'équipe : Martine BlandeauBrosset